Assurances "Tous Risques Expositions Philatéliques Nationales" et "Responsabilité Civile Organisateur d'Expositions"

Dans le cadre de l'exposition philatélique que vous organiserez prochainement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après quelques explications concernant le programme d'assurances mis en place par notre intermédiaire à la demande de la FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS PHILATELIQUES pour le compte de ses adhérents - Clubs, Associations, Sociétés, Groupements - amenés à organiser des expositions philatéliques en France métropolitaine, Monaco et Andorre.
Si vous êtes adhérent à la F.F.A.P, vous pouvez souscrire les deux types d'assurances ci-dessous.
Si vous n'êtes pas adhérent, contactez-nous pour tout renseignement.

A) ASSURANCES TOUS RISQUES EXPOSITIONS NATIONALES

Cette assurance est souscrite auprès des souscripteurs spécialisés en philatélie du LLOYD'S DE LONDRES. Les garanties s'exercent en "Tous Risques sauf", et tous les dommages tels que l'incendie, les dégâts d'eau, le vol, tous dommages d'origine accidentelle sont garantis.
Ainsi les collections exposées*, les cadres, trophées etc..., sont assurés à concurrence de leur valeur (valeur du marché** pour les collections et valeur de remplacement à neuf pour les cadres et trophées) et sans franchise (sauf celle, modique, obligatoire pour la seule garantie "catastrophes naturelles").

Les biens assurés sont garantis sur le lieu de l'exposition et en cours de transports du lieu où se trouvent habituellement les biens assurés jusqu'au lieu de l'exposition et retour (garantie dite "clou à clou") sans interruption. **Les garanties ainsi proposées s'exercent uniquement sur le territoire français, Monaco et Andorre.**
Sont également garantis les envois postaux en France métropolitaine, Monaco et Andorre par recommandé avec accusé de réception.

Les transports doivent être réalisés personnellement par le propriétaire de la collection, par une personne désignée par lui ou encore par un membre de la société philatélique assurée.

* L'organisateur devra obligatoirement demander pour toute collection exposée, soit une liste, soit des photos ou photocopies, soit sur Cdrom, qui devront être chiffrés selon **la valeur du marché****.
****La valeur du marché n'est pas la côte catalogue mais la valeur réelle établie en fonction des variations du marché de la philatélie.**
En cas de réclamation, l'indemnité versée ne pourra en aucun cas, excéder la valeur du marché à dire d'expert quelque soit la valeur assurée par le collectionneur ou le montant indiqué par le collectionneur si celui-ci a sous-estimé la valeur du marché.

B) ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR D'EXPOSITIONS

Souscrite auprès de la compagnie **AXA COURTAGE** cette police garantit la Responsabilité Civile incombant :

- aux clubs, associations, sociétés ou groupements organisant la manifestation
- à leurs membres, y compris les aides bénévoles ou non
- aux collectionneurs y participant
- et d'une façon générale à toute personne ou société participant au déroulement de l'opération, **les professionnels de la philatélie e les prestataires exceptés.**

en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels (y compris donc les dommages subis par la salle ou installations mises à disposition pour la manifestation) causés aux tiers y compris les membres du public. Elle garantit non seulement le préjudice subi par les victimes mais également les frais d'avocat ou de procédure mis à la charge des assurés, car en cas de sinistre AXA COURTAGE assume leur défense.

IMPORTANT : ces deux couvertures ne peuvent s'étendre aux professionnels de la philatélie. Par ailleurs, il est vivement conseillé aux organisateurs d'exiger que chaque professionnel (négociant ou prestataire) fournisse une attestation confirmant qu'il a souscrit :

1. Une assurance couvrant ses biens propres contre tous dommages et notamment l'incendie, les explosions, la chute de la foudre, les dégâts des eaux et du gel, le vol, les actes de terrorisme et les attentats. Cette assurance comportera de préférence une renonciation à recours contre l'organisateur et ses assureurs.
2. Une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages pouvant être causés aux tiers, aux biens confiés dans le cadre de l'exposition et à l'immeuble (Responsabilité Civile Locative).

C) TARIFS

La cotisation relative à l'assurance "Tous Risques Expositions" variera en fonction du montant assuré. A titre d'exemple, pour une somme assurée de 152.450 € , la prime nette s'élèverait à 126,53 € plus surprime catastrophes naturelles , frais et taxes soit 171,08 € T.T.C.
Une prime nette minimum est demandée soit 35,21 € TTC.

Celle de la police "Responsabilité Civile Organisateur d'Expositions" s'élèvera **à 35 € T.T.C.** par exposition, **payable obligatoirement au moment de la demande de garantie.**

Ces tarifs sont préférentiels. Ils supposent d'une part la prise de précautions normales et prudentes pour prévenir un incendie ou un vol (par exemple : gardiennage de la salle d'exposition la nuit, utilisation de cadres présentoirs fermés), d'autre part le paiement des cotisations dès la facturation.

Bien entendu, ces conditions ne seront valables que pour les sociétés membres de la F.F.A.P.

D) MODALITES

1. Les contrats d'assurances annuels sont délivrés à, et signés par la F.F.A.P. L'organisateur de chaque exposition assurée recevra des certificats d'adhésion faisant ressortir le détail et les montants des garanties souscrites ainsi que le montant de la cotisation due.

2. Avant la manifestation, il convient de nous adresser **le questionnaire joint** dûment rempli, afin de préciser toutes les informations nécessaires à la mise en place des garanties.

   Il est préférable de prendre contact avec notre cabinet au moins quinze jours avant l'exposition.

3. Les valeurs des collections doivent être estimées sur les bases de leur valeur réelle de remplacement - c'est à dire, au **cours du marché.** Les sinistres seront remboursés sur ces mêmes bases.

4. Il n'est pas nécessaire

   - de faire référence ni au prix officiel du catalogue (qui correspond très rarement à la valeur réelle d'une pièce donnée)
   - ni de communiquer la liste complète des pièces de chaque collection.

   Toutefois, il est impératif que chaque exposant-participant communique une liste détaillée et chiffrée (ou photocopies chiffrées, etc ..) de sa collection à l'organisateur.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Mme Camille BROCARD et Mme Marie Line ATIA
Mail : cbrocard@hwifrance.com & matia@hwifrance.com

En cas de question : Portable uniquement : Marie Line 06 07 06 24 82
Camille 06 07 03 85 47

Nouvelle adresse HWI France - 75, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

QUESTIONNAIRE ASSURANCE EXPOSITION PHILATELIQUE

1. Nom et adresse de l'Association organisatrice		
1. N° d'adhérent F.F.A.P. 1136		
1. Coordonnées de la personne destinataire de la quittance et du certificat : **Nom :** **Tél Portable :** **Adresse email :**		
Adresse postale	Code Postal	Ville
4. Lieu de l'exposition (adresse complète)	Code Postal	Ville
5. Date officielle d'ouverture	Date de fermeture	
6. Quelles sont les précautions prises en matière de sécurité dans la salle ?		
7. Indiquer la valeur totale des collections qui seront exposées (utiliser la liste au verso)	..... €	
8. Indiquer la valeur totale des autres biens devant être garantis • Cadres/Présentoirs (préciser nombre et prix unitaire) • Trophées, médailles (préciser nombre et prix unitaire) • Autres objets devant être garantis (joindre la liste détaillée et chiffrée) **Il est noté que ces biens ne peuvent être manipulés que par les organisateurs.**	..... € ..... € ..... €	
1. Garanties : • Tous Risques Expositions	Cochez la case ☐	

Veuillez retourner ce questionnaire par EMAIL aux deux destinataires :

Mme Camille BROCARD et Mme Marie Line ATIA
Mail : cbrocard@hwifrance.com & matia@hwifrance.com

En cas de question : Portable uniquement : Marie Line 06 07 06 24 82
Camille 06 07 03 85 47

Nouvelle adresse HWI France - 75, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Voir au verso →

LISTE DES COLLECTIONS

NOM DU COLLECTIONNEUR		VALEUR DU MARCHE DE LA COLLECTION EN EUROS
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		
19.		
20.		
21.		
22.		
23.		
24.		
25.		
26.		
27.		
28.		
29.		
30.		
31.		
32.		
33.		
34.		
35.		
36.		
37.		
38.		
39.		
40.		
TOTAL		